

AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE POUR UN ENFANT MINEUR

Vu l'article 9 du code civil qui dispose que « chacun a le droit au respect de sa vie privée », la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'enfant mineur.....

Domicilié.....
à Jurançon,

- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre des Ateliers Jeunes et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tel que presse, plaquettes, site de la ville, lettre d'information municipale et/ou page Facebook de Jurançon.
- N'autorise pas mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre des Ateliers Jeunes et que son image ne puisse pas être diffusée dans les moyens de communication tel que presse, plaquettes, site de la ville, lettre d'information municipale et/ou page Facebook de Jurançon

Consentement du jeune participant à l'atelier :

Nom prénom:

- On m'a expliqué et j'ai compris pourquoi cette autorisation est demandée.
- On m'a expliqué et j'ai compris que mon image pourrait être diffusés sur les supports de communication cités ci-dessus et je suis d'accord pour que l'on photographie, filme :
- mon image ma voix

La présente autorisation peut être retirée, pour l'avenir, sur simple demande écrite.

Fait à Jurançon le :
Signature de l'enfant

Signature du représentant légal
Précédée de la mention «Lu et approuvé»